



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le profil de la population formée diffère de celui de la branche.

Au niveau du plan de formation, les cadres (16 % des formés et 6 % des salariés) et les employés (35 % des formés et 17 % des salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires.

En revanche, les professions intermédiaires accèdent plus marginalement à formation alors qu'ils représentent 73 % des salariés.

L'accès à la formation montre une différenciation en fonction du genre. Les hommes sont les principaux bénéficiaires du plan de formation, ils constituent 74 % des formés alors qu'ils ne représentent que 69 % des salariés.

92 % des stagiaires travaillent à temps plein, taux supérieur à leur poids dans la population totale de la branche (88 %).

### Profil des stagiaires utilisateurs du Plan de formation

#### Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Ingénieurs et cadres	16 %	23 %
Professions intermédiaires	49 %	38 %
Employés	35 %	39 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	26 %	34 %
Homme	74 %	66 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	92 %	91 %
Temps partiel	8 %	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



## MOBILISATION IMPORTANTE DU PLAN DE FORMATION

Sur le dispositif du Plan de formation, le taux d'entreprises formatrices est très élevé. En effet, pratiquement toutes les entreprises ont envoyé au moins un salarié en formation au cours de la période.

Le taux d'accès des salariés à la formation continue est également élevé. Une importante majorité des salariés a bénéficié d'au moins une action de formation.

Pour la professionnalisation, les taux sont plus faibles notamment pour la période, dispositif moins utilisé par les entreprises.

## Volet « Plan de formation » et volet « Professionnalisation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	95 %	80 %
Contrat de formation	18 %	3 %
Période de professionnalisation	3 %	3 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014:

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte);
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).